

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 31/12/2024 - 26745 - 2007 B 01729 - 492 250 568 - AASTECH

AASTECH
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 47.000 EUROS
23 RUE DE LA PERFORMANCE
BV3 EUROPARC
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
492 250 568 R.C.S. LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
31 JUILLET 2024**

Le 31 juillet 2024, à 9h30, les associés de la société AASTECH (ci-après la « **Société** »), se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire (ci-après l'« **Assemblée** »), sur convocation verbale de la présidence.

L'Assemblée est présidée par Antoine TOSTAIN, (ci-après le « **Président de Séance** ») en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de Séance constate que sont présents à l'Assemblée les associés suivants :

- ✚ **Antoine TOSTAIN**, détenteur,
 - de la pleine propriété de 2 parts, et
 - de l'usufruit de 46 998 parts ;
- ✚ **Tanguy TOSTAIN**, détenteur,
 - de la nue-propriété de 15 666 parts ;
- ✚ **Justine TOSTAIN**, détentrice,
 - de la nue-propriété de 15 666 parts ;
- ✚ **Louis TOSTAIN**, détenteur,
 - de la nue-propriété de 15 666 parts,

Détenant ensemble **47 000 actions**, soit la totalité des actions composant le capital social de la Société.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés, en conséquence il déclare que l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par le Président de Séance, les associés présents ou représentés et annexée aux présentes.

Puis le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- ✚ Le texte des projets de résolutions.

Le Président de Séance déclare que le texte du projet de la résolution et tous les autres documents prescrits par la législation et la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

✚ Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Le Président de Séance donne lecture de l'exposé des motifs des résolutions proposées à l'Assemblée et ouvre la discussion.

PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LE PRESIDENT DE SEANCE MET AUX VOIX LA RESOLUTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR.

PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION – Nomination des Commissaires aux comptes

L'Assemblée, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique, **PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES**, société identifiée au Registre national des entreprises sous le numéro 811 599 406, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée de sa mission qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029.

Le Commissaire aux comptes titulaire a fait savoir, en ce le concerne, qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE ET PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE, LE PRESIDENT DE SEANCE DECLARE LA SEANCE LEVEE A 10H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents ou représentés.

SIGNATURE

ANTOINE TOSTAIN

Associé



SIGNATURE

TANGUY TOSTAIN

Associé



SIGNATURE

LOUIS TOSTAIN

Associé



SIGNATURE

JUSTINE TOSTAIN

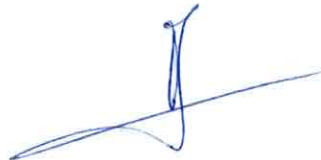
Associée



SIGNATURE

ANTOINE TOSTAIN

Président de Séance



ANNEXE : FEUILLE DE PRESENCE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2024							
Associé	Nombre d'actions détenues			Nombre de voix détenues			Signature
	en pleine propriété	en nue-propriété	en usufruit	en pleine propriété	en nue-propriété	en usufruit	
Antoine TOSTAIN Demeurant à Lille (59800), 320 avenue du Parc Monceau	2	0	46 998	2	0	46 998	
Tanguy TOSTAIN Demeurant à Villeneuve d'Ascq (59650), 26 avenue de Brigade	0	15 666	0	0	0	0	
Louis TOSTAIN Demeurant à Villeneuve d'Ascq (59650), 26 avenue de Brigade	0	15 666	0	0	0	0	
Justine TOSTAIN Demeurant à Villeneuve d'Ascq (59650), 26 avenue de Brigade	0	15 666	0	0	0	0	
TOTAL	2	46 998	46 998	2	0	46 998	
Soit au total : 47 000 actions				Soit au total : 47 000 voix			

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 4 associés sont présents ou représentés, totalisant 47 000 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 47 000 voix sur un total de 47 000 actions composant le capital social.

SIGNATURE
ANTOINE TOSTAIN
Président de Séance